



Montreuil, le 06 février 2017

## **Remise en question de la rémunération à la maîtrise de stage des enseignants généralistes !**

Le syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) apprend que les services administratifs des facultés de médecine de tout le territoire français sont incités à ne plus rémunérer la maîtrise de stage des enseignants généralistes salariés par la faculté. Cette mesure a commencé à s'appliquer concrètement dans au moins deux facultés en France.

La justification de cette demande relève d'une interprétation **politique** du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 faite de présupposés et d'archaïsmes. Une lecture partisane et partielle du décret est proposée aux services administratifs des facultés de médecine en omettant les passages du texte contredisant ce positionnement. Alors que l'investissement des universitaires de médecine générale concernés sur leurs lieux de soins se fait au détriment de l'activité de soin, cette interprétation :

1. **Dévalorise la maîtrise de stage** en médecine générale ambulatoire à un moment où la réforme du troisième cycle va augmenter nettement le nombre de stages ambulatoires dans la maquette des internes de médecine générale et donc les besoins en maîtres de stage.
2. **Est en opposition complète avec la politique de santé et avec les discours de Madame la Ministre** qui ont pour objet de valoriser la maîtrise de stage notamment dans le pacte territoire santé 2.
3. **Fragilise des territoires** qui comptent sur le levier important et reconnu que constitue la maîtrise de stage pour l'installation des professionnels sur les territoires et la lutte contre la désertification.
4. **Est dirigée spécifiquement contre les généralistes universitaires** alors que les services hospitaliers sont financés de leur côté pour l'accueil des étudiants

Cette interprétation dirigée contre les généralistes universitaires pré suppose, comme avant l'existence de la filière universitaire, qu'ils sont bons à assumer toutes les tâches sans rémunération. Son application engendrerait évidemment une réaction à la hauteur du caractère inacceptable de cette mesure.

**Le SNEMG demande à Mme la Ministre de la Santé de mettre un terme à cette agression contre les enseignants universitaires de médecine générale, contre la maîtrise de stage, contre la démographie médicale et les territoires.**

**Le SNEMG exige également le versement des indemnités pédagogiques indument confisquées par les facultés qui ont commencé à appliquer cette préconisation.**



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale  
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS  
Tél. : 01.75.62.22.90

**Dr Anas Taha, Président du SNEMG**